



JAN - MAR, 2017

RAPPORT DE SUIVI
SUR LA
**LA LIBERTE
D'EXPRESSION**
EN AFRIQUE
DE L'OUEST



@themfwa



@TheMFWA



www.mfwa.org

Table des Matières

Résumé Exécutif.....	2
Introduction.....	3
Méthodologie.....	3
Incidents de Violations.....	4
Types de Violations Enregistrées et Pays.....	5
Auteurs des Violations.....	6
Cibles/Victimes.....	7
Réparations des Violations.....	7
Quelques Développements Clés des FOE.....	9
Conclusion.....	10
Recommandations.....	11

Résumé Exécutif

Durant les 20 dernières années, la MFWA a mené le suivi de l'espace des médias et conduit des activités de plaidoyers sur la liberté d'expression à travers l'Afrique de l'Ouest. Depuis 2014, l'organisation publie le rapport des résultats du suivi sous le nom de Rapport de Suivi de la Liberté d'Expression en Afrique de l'Ouest.

Cette édition du Rapport couvre le premier trimestre de l'année (janvier-mars 2017) et a enregistré 47 cas de violations des droits à la liberté d'expression. Les résultats du présent rapport sont relativement élevés comparés à ceux du premier et second trimestre de l'année écoulée. Ces deux périodes combinées (janvier-juin 2016) ont enregistré 44 cas de violations. Le tout dernier trimestre, Octobre-Décembre 2016 a aussi totalisé seulement 14 cas de violations, largement en-dessous des résultats du trimestre à l'étude.

Au nombre des enjeux comptant pour les violations au cours du trimestre à l'analyse, l'on constate une augmentation des cas d'activisme des élèves/étudiants comme le montre les manifestations en Guinée, au Togo, et en Sierra Leone qui ont conduit en des affrontements avec les autorités. La situation est étroitement liée au manque d'appréciation des droits de rassemblement et de manifestations des citoyens par les forces de sécurité.

Les catégories de violations enregistrées durant la période se présente comme suit; des meurtres, arrestations/détentions, agressions physiques, fermeture, saisie/destruction de biens et violations des droits numériques. Sur les dix pays mentionnés dans le cadre de ce rapport, le Nigeria a enregistré le nombre le plus élevé des cas de violations (16), suivi par le Togo avec huit cas. Le Ghana et la Guinée ont enregistré cinq cas de violations chacun. Le reste des violations ont été enregistrées au Benin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Liberia et Sierra Leone.

Outre le fait que les violations enregistrées sont très élevées, le trimestre soumis à l'étude a été aussi l'un des plus sanglants; un total de sept manifestants ont été tués y compris deux passants, contre quatre victimes tout au long de l'année 2016. Les forces de sécurité sont citées pour 36 violations. Les agents de l'Etat et les particuliers viennent en second lieu avec chacun trois cas de violations.

Les dix pays où les violations ont été enregistrées dans le présent rapport ont tous l'obligation selon leurs constitutions nationales aussi bien que les lois internationales, de respecter, de protéger et d'assurer le droit à la liberté d'expression. La MFWA exhorte donc les gouvernements dans les pays respectifs à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre fin à l'impunité des crimes contre les journalistes et de démontrer un engagement accru au respect des droits des citoyens à la libre expression à travers un mécanisme de réparation prompt et effective des violations.

Introduction

Des régimes dictatoriaux militaires du milieu des années 1960 à la fin des années 1980, l'Afrique de l'Ouest a émergé progressivement comme une sous-région modèle en termes de gouvernements démocratiquement élus. Durant les trois décennies après les indépendances des années 1960, les pays de l'Afrique de l'Ouest ont été à des moments différents dirigés par des régimes militaires répressifs. Le Sénégal et le Cap Vert, et (jusqu'au coup d'état du 24 Décembre 1999), la Côte d'Ivoire sont les seuls pays à ne pas connaître des gouvernements militaires dans la sous-région. De nos jours, avec la chute de Yahya Jammeh, tous les 16 pays de l'Afrique de l'Ouest ont tous à leur tête des gouvernements démocratiquement élus.

Le régime démocratique qui a débuté au début des années 1990 a ouvert la voie aux espaces de participation des citoyens aux processus de gouvernance. L'espace des médias s'est généralement amélioré et le droit à la liberté d'expression a été largement respecté. Le progrès, par contre a été inégal; tandis que quelques pays ont commencé tout récemment par mettre en pratique les principes démocratiques, d'autres ont dû passer par des transitions difficiles après de violents troubles sociopolitiques. Par conséquent, il y a une nécessité à soutenir les plaidoiries sur les droits à la liberté d'expression et les droits humains.

Dans cet esprit, la MFWA assure, pendant deux décennies, le suivi des violations des libertés d'expression dans la sous-région. Depuis 2014, les résultats du suivi ont été publiés périodiquement sous le titre de Rapport sur la Liberté d'Expression en Afrique de l'Ouest, (dit Monitor en anglais). Depuis son introduction en 2014, le Monitor a servi comme document de référence pour la plaidoirie en vue de la promotion et la protection des droits sur la liberté d'expression en Afrique de l'Ouest. Tous les 16 pays de la région sont signataires du Pacte Internationale relatif aux Droits Civils et Politiques (PIDCP) et la Charte Africaine sur les Droits de l'Homme et des Peuples lesquels garantissent les droits à la liberté d'expression, de réunion et de manifestation. Le Monitor aide à jauger le niveau du respect de ces cadres régionaux et internationaux des droits de l'Homme.

Cette édition du Monitor couvre le premier trimestre de 2017(janvier-mars). Au cours de la période des trois mois, un total de 47 cas de violations des droits de la liberté d'expression ont été enregistrées. Ceci est relativement élevé en comparaison avec la chute récente des tendances des violations, et donc précise la nécessité pour tous les acteurs de travailler assidument dans le sens de la réalisation des idéaux contenus dans les instruments juridiques ci-dessus cités.

Méthodologie

Les résultats contenus dans ce rapport sont basés sur l'analyse des rapports de suivi reçus des correspondants chevronnés de la MFWA dans les 16 pays de l'Afrique de l'Ouest. Ils font le suivi et rapportent les cas de violations des droits à la liberté d'expression et autres faits dans la sous-région sur une base quotidienne. Pour les besoins du Monitor, les rapports reçus des correspondants sont complétés par d'autres exposés sur la situation des droits à la liberté d'expression dans la région faits par d'autres organisations membres du Réseau Mondial des organisations de Défense et de Promotion de la Liberté d'Expression, IFEX et publiés sur le site web du dit réseau.

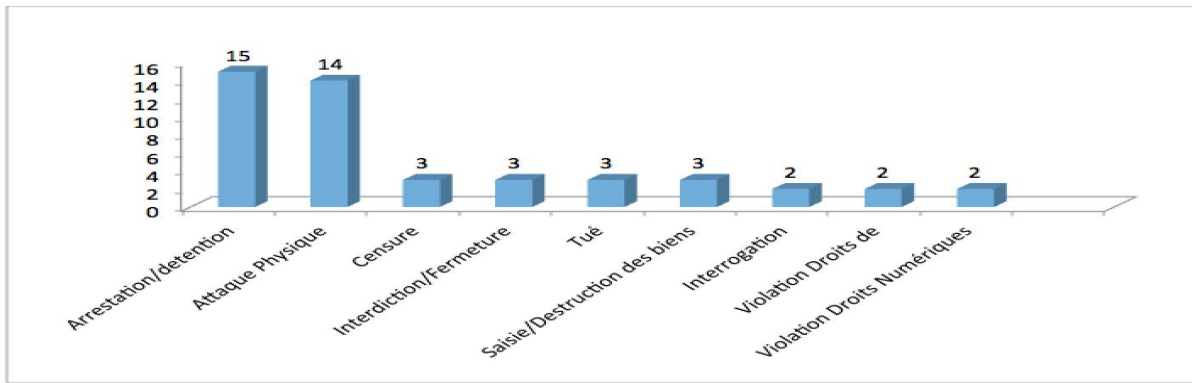
Conformément aux éditions passées du Monitor, l'édition de Janvier-Mars 2017 présente les résultats des analyses des rapports de suivi sous cinq sections : incidents de violations enregistrés, les auteurs, les cibles/victimes des violations et réparations des violations. Le rapport fait état aussi d'une analyse des tendances clés et des faits relatifs aux sphères de la liberté d'expression. Le rapport se termine sur une série de recommandations aux auteurs clés sur les mesures à entreprendre pour améliorer le paysage de la liberté d'expression dans la région.

Incidents de Violations

Un total de 47 cas de violations a été enregistré de janvier-mars 2017. Ceci est une augmentation importante par rapport au dernier trimestre de 2016 qui a totalisé 14 violations. Les 47 violations sont réparties en neuf catégories. Arrestations et détentions, agressions physiques ont été les plus fréquentes des cas observés, et commises sur les journalistes. Les autres catégories de violations sont les meurtres, la censure, la fermeture, les violations des droits aux manifestations et les droits numériques. Il y a aussi les incidents où les biens privés ou les équipements de travail des victimes ont été saisis ou détruits. La fréquence de chacun de ces incidents au sein des neuf catégories de violations est représentée dans le graphique ci-dessous.

Pays et Incidents de Violations

Dix pays sur les 16 de la région de l'Afrique de l'Ouest ont enregistré des cas de violations. Le Nigeria a enregistré le nombre de cas de violations le plus élevé (17) suivi par le Togo(8), le Ghana et la Guinée qui ont enregistré chacun cinq violations. Le tableau 1 ci-dessous présente davantage les détails sur les types et le nombre des violations commis dans chacun des dix pays.



Graphique 1: Types et Fréquence des Violations

Pays	Types de Violation									Total
	Tué	Attaque Physique	Censure	Arrestation/Détention	Droits Numériques	Droits de Manifester	Fermeture	Interrogatoire	Saisie/Destruction	
Nigeria	0	2	2	8	2	0	1	0	1	16
Togo	1	4	0	2	0	0	1	0	0	8
Ghana	0	3	0	1	0	0	0	0	1	5
Guinée	1	2	0	1	0	0	0	1	0	5
Gambie	0	1	1	1	0	0	1	0	0	4
Sierra Leone	1	1	0	1	0	0	0	0	1	4
Côte d'Ivoire	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2
Benin	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
Burkina Faso	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Niger	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
Total	3	14	3	15	2	2	3	2	3	47

Tableau 1 : Pays et Types de Violations

Au total, neuf types de violations ont été enregistrés. Les arrestations/détentions et agressions physiques se sont produites respectivement 15 et 14 fois. Le Nigeria a enregistré le plus d'incidents d'arrestations/détentions tandis que le Togo a totalisé le nombre élevé des agressions physiques avec quatre cas d'incidents.

En janvier 2017, il y eut une répression sur les médias au Nigeria au cours de laquelle un certain nombre de journalistes ont été arrêtés dans six incidents différents. Il y a eu aussi des violations des droits numériques contre deux personnes, une bloggeuse ; Kemi Omolulo-Olunloyo qui a été arrêtée après la publication sur Instagram à propos d'un acteur populaire tandis que Jerry Edoho du journal Ibom Nation a été arrêté et traduit devant le tribunal pour sa publication sur Facebook cherchant à avoir la confirmation de l'information selon laquelle un avion commercial de la compagnie Dana Air aurait fait un crash.

Les forces de sécurité ont tué une personne au cours d'une manifestation des conducteurs de taxi et des motos au Togo et où les gendarmes et des personnes non identifiées ont agressé le journaliste ; Robert Avotor dans des incidents séparés. Il y eut aussi des agressions sur des manifestants étudiants en Guinée et en Sierra Leone dans lesquelles sept personnes et une personne respectivement, ont trouvé la mort.

Avant de quitter le pouvoir, le régime de Yahya Jammeh a fermé quatre stations de radio en Gambie tandis qu'au Burkina Faso, les forces de sécurité ont agressé des journalistes durant un match de la ligue des Champions de la CAF à Ouagadougou.

Auteurs des Violations

Sept différents types d'auteurs ont été responsables des 47 violations reportées dans cette édition du Monitor. Similaire aux résultats passés, les forces de sécurité ont été les auteurs majeurs des violations - ils ont été responsables de près de 79 pour cent (37) des violations enregistrées au cours du trimestre à l'analyse. Les forces de sécurité ont été responsables de tous les trois incidents de tuerie où neuf personnes sont mortes en Guinée, Sierra Leone et au Togo. Elles sont aussi les auteurs des 15 violations sur les 16 reportées au Nigeria et six sur huit des violations reportées au Togo.

En Sierra Leone aussi; la police a été responsable de trois violations sur quatre enregistrées dans le pays – elle a arrêté, détenu et saisi le passeport d'Abdul Fatoma; un activiste de la société civile. Elle a agressé un groupe d'étudiants manifestants avec des gaz lacrymogènes et des tirs de balles réelles, tuant une personne (l'un des trois incidents de décès enregistrés durant le trimestre). Les forces de sécurité ont été responsables aussi de toutes les arrestations, détentions et interrogatoires aussi bien que des cas d'assauts physiques et d'usage de gaz lacrymogènes pour disperser les protestations des étudiants manifestants et la conférence de presse dans d'autres pays cités au titre des violations.

Les 10 autres violations ont été perpétrées par les agents de l'Etat (3), par des individus (3) et des groupes organisés (2), l'organe régulateur des médias (1) et un tribunal (1). Le tableau ci-dessous comporte les informations supplémentaires sur les auteurs des 47 violations dans chacun des 10 pays.

Pays	Auteurs						Total
	Forces de Sécurité	Agents d'Etat	Groupe Organisé	Personnes	Régulateur	Tribunal	
Ghana	3	0	1	1	0	0	5
Liberia	0	0	0	0	0	0	0
Nigeria	15	0	0	0	0	1	16
Togo	6	0	0	1	1	0	8
Guinée	3	1	0	1	0	0	5
Niger	0	1	0	0	0	0	1
Gambie	2	1	1	0	0	0	4
Bénin	1	0	0	0	0	0	1
Côte d'Ivoire	2	0	0	0	0	0	2
Sierra Leone	4	0	0	0	0	0	4
Burkina Faso	1	0	0	0	0	0	1
Total	37	3	2	3	1	1	47

Tableau 2: Pays et Types d'Auteurs

Cibles / Victimes des Violations

Cette section du rapport traite des cibles directes et/ou des victimes des violations reportées. Par conséquent, les victimes indirectes des violations (qui sont généralement plus nombreuses que les victimes directes) ne sont pas reportées dans cette section. L'analyse des rapports du suivi montrent que les cibles principales et les victimes des violations citées dans les 10 pays sont des journalistes, les techniciens des médias, les étudiants, un journaliste citoyen, un activiste, une maison d'imprimerie et un organe de média.

De façon spécifique, les 47 violations ont été reportées contre 68 victimes identifiables; 30 journalistes dont 25 de sexe féminin et cinq du sexe masculin; une journaliste citoyenne de sexe féminin (bloggeuse), neuf organes des médias et une maison d'imprimerie, 12 citoyens ordinaires y compris des élèves ; un activiste de la société civile et 15 techniciens des médias.

Réparation des Violations

Généralement, les violations de la liberté d'expression (y compris à travers les protestations/manifestations) dans la région sont demeurées impunies. Ceci renforce souvent les auteurs à commettre de façon flagrante ces abus sur les journalistes, les organes des médias, les manifestants protestataires et les dissidents. Dans le rapport du trimestre en question, seul six des 47 violations enregistrées au Nigeria, en Gambie, au Burkina Faso, en Sierra Leone

et le Togo ont reçu d'une manière ou d'une autre de réparations.

Le ministre togolais de la Sécurité et de la Protection Civile; Yark Damehame a rencontré le journaliste Robert Avotor et son chef de rédaction suite aux deux agressions dont a été victime le journaliste en l'espace de douze jours. Le ministre les a rassurés sur l'enquête des deux incidents et de la sanction contre les auteurs comme demandée dans une pétition par la MFWA et son partenaire nationale au Togo ; l'IM2DH. Cet acte symbolique est jusqu'ici le seul geste de réparation au Togo. Cependant l'arrestation et la détention des élèves adolescents manifestants et le meurtre d'un manifestant sont demeurés irrésolus.

Au Nigeria, le Brigadier Général Sani Usman, porte-parole de l'Armée Nigériane a rendu visite au bureau du journal Premium Times dans une tentative de sceller une bonne relation entre l'Armée et l'organe du média. La visite est intervenue presque deux mois après que la police ait fait une descente sur Premium Times sur les ordres de l'Armée. Le Brigadier Général Usman a regretté l'incident et l'a attribuée à « un manque de communication » et appelé à un nouveau départ dans les relations entre les deux institutions.

Il y a eu un rapprochement similaire en Gambie lorsque le Ministre de l'Intérieur, Mai Fatty a présenté ses excuses à Kebba Jeffang ; un reporter du journal Foroyaa qui a été agressé par les sympathisants de trois partis politiques de la coalition gouvernementale. Les excuses ont été suivies par une médiation réussie du partenaire de la MFWA ; Gambia Press Union.

Toujours en Gambie, le gouvernement a débuté le processus d'indemnisation de l'un des cas le plus célèbre d'abus des droits humains dans le pays. Le 23 Février 2017, Yankuba Badjie et sept autres anciens agents de la NIA ont été présentés devant la justice en lien avec le cas de Solomon Sandeng, une figure de l'opposition qui a trouvé la mort le 15 Avril 2016, alors qu'il était en détention dans les locaux de la NIA.

En Sierra Leone, l'activiste de la société civile Abdul Fatoma a eu son passeport restitué après qu'il ait été saisi durant un mois. La Confédération Africaine du Football a imposé une sanction d'une amende de 30 000 dollars US au club de Football Burkinabè Rail Club Kadiogo(RCK) suite à la violence des supporters durant leur match contre l'USMA de l'Algérie où des agressions sur certains journalistes ont été enregistrées.

Quelques Développements Clés relatifs à la Liberté d'Expression

La chute de Yahya Jammeh a apporté de nouvelles perspectives intéressantes et faits nouveaux en ce qui concerne l'environnement de la liberté d'expression en Gambie.

En Février 2017, le Président Adama Barrow a pris un décret présidentiel qui a destitué le chef de la redoutable agence de renseignement national de la Gambie. Le décret pris par le Président a aussi remanié l'organisation du Service de Renseignement de l'Etat (SIS) avec un nouveau mandat.

«Ce nouveau service devra seulement traiter de la collecte des renseignements et leurs analyse en vue de protéger la Gambie de toute menaces intérieures et extérieures. Il ne servira plus à des arrestations, détentions, ou entreprendre aucune autres activités qui soient contraires à la constitution, en particulier par rapport aux droits civils», a précisé le décret présidentiel.

Ce fait est l'un des meilleurs de loin en ce qui concerne la jouissance de la liberté d'expression et les droits des médias en Gambie. L'opérationnalisation du décret présidentiel apportera un soulagement aux journalistes, aux voix critiques et aux activistes des droits de l'Homme qui ont été souvent la cible de l'ancien NIA. Cela reculera les limites de la liberté d'expression et les libertés des médias en vue de faciliter la gouvernance participative et redevable dans la nouvelle Gambie.

Outre le décret présidentiel et les initiatives du gouvernement destinées à la réforme du secteur des medias, un certain nombre de partenaires régionaux au développement ont aussi entrepris des visites d'entretiens avec le gouvernement. La Fondation des Médias pour l'Afrique de l'Ouest (MFWA) travaillant en Gambie avec son partenaire national ; la Gambian Press Union, a entrepris une mission de quatre jours dans le pays pour évaluer le paysage des médias de l'ère post-Jammeh et apporter son soutien aux réformes en vue de l'amélioration des compétences à la consolidation de la transition démocratique en Gambie.

Dans une rencontre avec la délégation de la MFWA en mission, le Président Barrow et certains hauts responsables de l'Etat Gambien ont réaffirmé l'engagement du gouvernement à la liberté d'expression et à la résolution de l'impunité concernant les cas d'abus sur des personnes telles que Chief Ebrima Manneh, Musa Saidykhan, Deyda Hydera et d'autres qui ont été enregistrées sous le régime de Jammeh.

Conclusion

Les 47 violations citées dans ce rapport sont relativement élevées étant donné que les deux derniers rapports des deux trimestres de 2016 ont totalisé 25 et 14 cas de violations chacun.

Pour une sous-région qui est vantée comme un succès constitutionnel démocratique comparé aux autres régions de l'Afrique, 47 cas de violation des droits à la liberté d'expression et à la manifestation en l'espace de trois mois sont préoccupantes. Le meurtre de sept personnes jouissant de leurs droits aux manifestations et aux rassemblements pacifiques, avec deux cas de mort de deux passants, représentent un tableau lugubre de la situation de la liberté d'expression, du droit aux manifestations et aux rassemblements pacifiques.

Les dix pays cités dans ce rapport sont tous des gouvernements démocratiques régis par de nombreux instruments de garde-fous législatifs sur la protection des libertés civiles y compris le droit à la liberté d'expression aux manifestations.

Le Pacte International relatif aux libertés Civiles et Politiques, la Charte Africaine sur les Droits de l'Homme et des Peuples, le Protocole de la CEDEAO sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance et la Constitution nationale de ces différents pays en Afrique de l'Ouest ont des dispositions qui non seulement garantissent le droit à la liberté d'expression mais font obligation aux Etats de respecter de tels droits.

Les cas des 47 violations des droits à la liberté d'expression présentées dans ce rapport soulignent donc la nécessité pour les acteurs, en particulier les gouvernements de traduire dans les faits les dispositions des instruments juridique ci-dessus mentionnés en respectant la loi et en garantissant la justice toutes les fois qu'il y a des violations de ces dispositions.

Au demeurant, la MFWA fait les recommandations suivantes pour l'amélioration de l'environnement de la liberté d'expression dans la région.

Recommandations

Aux Organes des Médias et aux Journalistes

- Travailler en tout temps en étant respectueux des standards professionnels
- Directeurs et propriétaires des organes de médias se doivent de rapporter et de dénoncer les violations contre les organes et les journalistes
- Les directeurs des organes de médias doivent s'engager d'utiliser de tous les recours légaux pour garantir la justice pour leurs personnels dont les droits ont été violés dans l'exercice de leurs fonctions.

Aux gouvernements en Afrique de l'Ouest

- S'assurer qu'à la fois les acteurs étatiques et non-étatiques respectent et protègent les droits FOE
- Promouvoir la sûreté et la protection des journalistes et les organes des médias
- S'assurer que les forces de sécurité cesse de violer les droits des journalistes et de toutes autres personnes exerçant sa liberté d'expression. En particulier, la police et les forces de sécurité doivent cesser de commettre des actes d'agression physiques, des détentions et arrestations arbitraires contre les journalistes et les voix dissidentes.
- Former les forces de sécurité à apprécier le travail des médias dans des sociétés démocratiques et travailler de façon collaborative avec eux.
- Décréter la cessation d'usage de balles réelles lors du contrôle des manifestants
- Tenir responsable les coupables (à la fois acteurs non-étatique ou étatique) des violations de la liberté d'expression par des sanctions pénales, civiles, administratives ou autres en vue de lutter contre l'impunité.
- Encourager les Etats-membres à « garantir le respect pour les droits des journalistes » comme stipulé dans l'article 66 du Traité Révisé de la CEDEAO.
- Imposer et renforcer les sanctions contre les Etats membres qui de façon récidive viole les obligations statutaires.

Au Rapporteur Spécial de la Commission Africaine sur la Liberté d'Expression et l'Accès à l'Information

- Suivre le respect des pays de l'Afrique de l'Ouest par rapport au jugement contraignant de Lohe Issah Konate de la Cour Africaine en ce qui concerne la décriminalisation.
- Engager des discussions avec le nouveau gouvernement en Gambie, et ensemble avec les organisations de la société civile telle que MFWA, définir un programme de consolidation des institutions pour renforcer le travail des medias en Gambie.
-

Au Rapporteur Spécial de l'ONU sur la Promotion et la Protection des Droits à la Liberté d'Opinion

- Appeler les gouvernements en Afrique de l'Ouest, en particulier la Gambie, le Nigeria et la Guinée où les violations ont été récurrentes, à respecter et protéger les droits à la liberté d'expression.
- Inclure davantage de pays africains dans les missions d'enquêtes.
- Visiter les pays de l'Afrique de l'Ouest qui ont des invitations en suspens sur les procédures relatives à toutes les thématiques: Benin, Cape Vert, Ghana, Guinée-Bissau, Niger, Nigeria et Sierra Leone pour évaluer l'environnement du FOE.

Photo Credit - Bulawayo24.com



30 Duade Street,
Kokomlemle, Accra, Ghana.
Tel: +233 302 2424 70
Fax: +233 302 221084
Email: info [at] mfwa.org